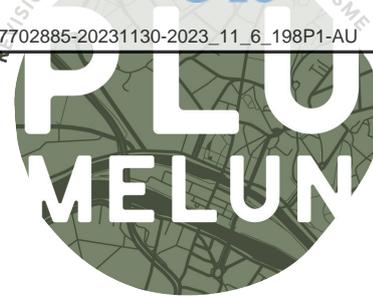


0.3.1

BILAN DE CONCERTATION

Envoyé en préfecture le 05/12/2023
Reçu en préfecture le 05/12/2023
Publié le
ID : 077-217702885-20231130-2023_11_6_198P1-AU



PLAN LOCAL D'URBANISME VILLE DE MELUN

ARRÊTÉ : le 30 novembre 2023

APPROUVÉ :

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 30.11.2023
Arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme,
Fait à Melun, le

L'article L.153-11 du Code de l'Urbanisme indique que « *l'autorité compétente mentionnée à l'article L.158-8 prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme et précise les objectifs et les modalités de concertation conformément à l'article L.103-3* ».

2

La concertation s'est déroulée tout au long de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Elle a été mise en œuvre par le biais de différents outils.

Deux étapes clés peuvent être néanmoins distinguées :

1. La concertation qui s'est déroulée durant la procédure de révision du PLU. Le présent rapport, validé en conseil municipal au stade de l'arrêt du projet porte sur cette première étape.
2. La phase d'enquête publique qui interviendra à l'issue de la consultation des Personnes Publiques Associées.

Les articles L.103-2 à L.103-6 du Code de l'Urbanisme précisent que la concertation associée, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Les modalités de cette concertation sont définies dans la délibération prescrivant la révision du PLU et doivent « *pendant une durée suffisante et selon les moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente* ».

Par délibération en date du 18 décembre 2020, la Ville de Melun a prescrit la révision de son PLU, en précisant les objectifs de ce projet ainsi que les modalités d'information et de concertation à mettre en œuvre :

- «- L'organisation de 2 réunions publiques assurant notamment le débat autour du projet PADD ;
- Les parutions d'articles dans le bulletin municipal, le site internet de la commune et la presse locale ;
 - La réalisation d'une exposition mobile et itérative pour communiquer dans différents lieux publics et ainsi diffuser l'information au plus grand nombre ;
 - Possibilité de consigner des observations sur un registre tenu au Service Urbanisme de la Mairie ainsi qu'à la Maison du Projet ;
 - La mise en place d'une consultation numérique sur la base d'un outil de concertation participative.»

Ainsi, plusieurs outils d'information et de concertation avec le public ont été mis en œuvre tout au long de la procédure de révision du PLU :

1. Les registres et la réception de courriers et courriels,
2. Création d'une page dédiée à la révision du PLU sur le site internet de la ville de Melun,
3. Information dans le bulletin municipal de la ville (Melun Mag),
4. Information par les différents organismes de presse locale, les médias locaux, les panneaux numériques de la ville et sur les réseaux sociaux,
5. Exposition mobile,
6. Deux réunions publiques,
7. Citta'Machina,
8. Carte collaborative.

Afin d'assurer la communication de la révision du Plan Local d'Urbanisme, un logo spécifique a été élaboré le 17 novembre 2021. L'utilisation de ce logo dédié à la procédure dans les outils de communication et dans les divers documents liés à la révision du Plan Local d'Urbanisme permet aux habitants d'identifier clairement la démarche de révision du PLU au moyen d'une charte graphique précise.



Logo dédié à la révision du PLU

1. Les registres et la réception de courriers et courriels

Le premier février 2021, la Ville de Melun a mis à disposition :

- > Deux registres d'observations : l'un au service urbanisme de la mairie l'autre à la Maison du Projet (registres physiques),
- > Une adresse mail dédiée faisant office de registre dématérialisé.

La présence des registres physiques et dématérialisés a été rappelé à plusieurs moments de la concertation (articles de presse, ateliers, réunions publiques, etc.).

Voici les demandes qui ont été faites dans les registres physiques et dans le registre dématérialisé :

Date	Nature de la demande / de l'observation	Réponse apportée
19 novembre 2021	Information sur la procédure Ambition 2030	Hors sujet. Le projet Ambition 2030 est porté par l'agglomération Melun Val de Seine
26 février 2022	Observation sur le projet TZEN 2 et projet PEM Gare	Hors sujet. La révision du PLU est dans l'obligation de retranscrire les adaptations compte tenu de la DUP (arrêté préfectoral du 22 août 2023).
13 juin 2022	Demande de modification d'un intitulé de secteur dans le PLU actuel	Hors sujet. Observation sur le PLU de 2013.
2 septembre 2022	Interrogation sur la préservation de certains secteurs pavillonnaires	Une des orientations du PADD est de «préserver certains acteurs pavillonnaires de toutes mutations vers de l'habitat collectif». En ce sens, le règlement du projet de PLU prévoit un encadrement des implantations et hauteurs des constructions plus strict.
10 septembre 2022	Interrogation sur l'avenir du terrain de l'hôpital de Melun	Une des orientations du PADD est de maîtriser «le devenir de certains sites emblématiques et grands consommateurs de foncier (exemples : l'ancien hôpital Marc Jacquet, site de la prison, site Orange, site ENEDIS, Point P...)». En ce sens, le site de l'ancien hôpital a fait l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation encadrant l'aménagement de ce secteur. Il s'agit bien de réaliser des transitions harmonieuses avec le tissu bâti environnant.
Octobre 2022	Demande de reclassement de la zone UA2 en zone constructible	Du fait de son caractère agricole et de l'objectif de réduction de la consommation d'espace ce terrain a été classé en zone Agricole dans le projet de PLU

Date	Nature de la demande / de l'observation	Réponse apportée
25 janvier 2023	Demande sur le devenir du zonage et des projets possibles (constructibilité des terrains) sur les Bords de l'Almont	Une réponse écrite a été apportée le 5 juin 2023 pour mettre en avant les particularités du secteur en matière d'environnement et d'exposition aux risques visant à préparer les enjeux à savoir freiner la densification des sols qui assurent la construction de la TVB, profite à la restauration et la gestion des zones humides.
Juin 2023	Demande de rendez-vous	Rendez-vous pris le 8 septembre 2023 afin d'expliquer les enjeux de la révision du PLU à travers le PADD débattu et le calendrier des étapes de la révision.

REGISTRE ET INFORMATIONS

- Vous pouvez saisir dès à présent la mairie de vos questions où un registre est laissé à disposition
- Par courrier ou à l'accueil (aux heures et jours d'ouverture habituels d'ouverture)
- Service Urbanisme Réglementaire de la Ville - Hôtel de Ville – 16, rue Paul Doumer, 77000 Melun
- par email revisionplu@ville-melun.fr // par téléphone au 01 78 49 10 66

Extrait de la page internet dédiée à la révision du PLU

2. La création d'une page dédiée à la révision du PLU sur le site internet de la ville

En 2021, Melun a mis en ligne un espace dédié à la révision du PLU sur le site internet de la ville. : dans l'onglet « Au Quotidien » > « Urbanisme » > « Révision du Plan Local d'Urbanisme » (<https://www.ville-melun.fr/au-quotidien/urbanisme/770-revision-du-plu>).

Le site internet a été alimenté au fur et à mesure de l'avancement de la procédure avec une actualisation systématique du calendrier.

Plusieurs pièces ont été mises à disposition du public :

- La délibération du conseil municipal prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme,
- Le rapport du diagnostic territorial,
- Les panneaux expliquant la démarche,
- Les scénarii proposés en phase de PADD,
- L'extrait du compte rendu analytique du conseil municipal du 7 juillet 2022 concernant le débat du PADD,
- Les pièces du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (rapport, présentation et observations publiques).

La page dédiée à la révision du PLU présente les points clés du PLU ainsi que les dates des différents temps forts de la démarche.

Un poste informatique a été installé le 5 septembre 2022 au Service Urbanisme pour permettre aux habitants de consulter les différents documents de la procédure de révision du PLU.

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Le 07 juillet 2022, la Ville de Melun a débattu en Conseil Municipal sur son **Projet d'Aménagement et de Développement Durables**, une étape qui a permis l'organisation, la définition et la spatialisation des enjeux de développement de notre territoire au d'un élément de nature : la Seine. »

+ RÉVISION DU PLU : OBJECTIFS ET MODALITÉS DE CONCERTATION

LE DIAGNOSTIC

C'est dans une démarche qui accueille les actions en matière d'aménagement et d'urbanisme capables d'influencer les déterminants de santé et donc le bien-être des populations résidentes, non résidentes, actifs et visiteurs que le BET a permis la consolidation d'un Diagnostic Territorial Complet - Téléchargez le rapport de 150 pages [diagnostic territorial](#).

UNE CONCERTATION QUI SE POURSUIT

EXPOSITION

Qu'est ce que le PLU ? Pourquoi un nouveau PLU ? Quelles sont les étapes de la révision ?

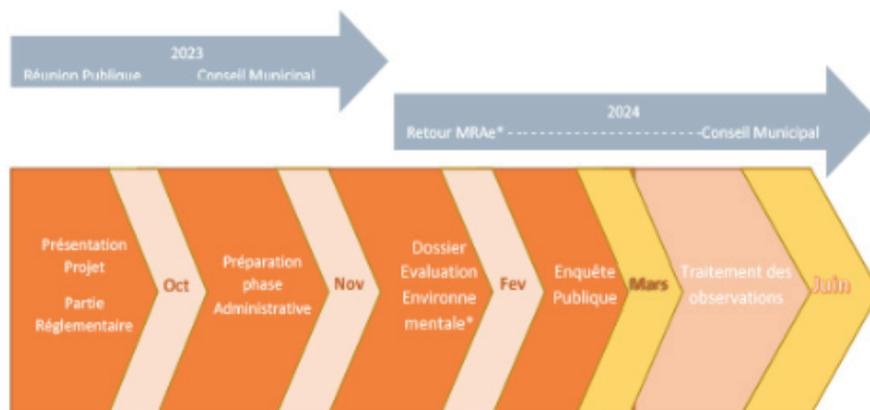
Découvrez les réponses à vos questions en téléchargeant nos **panneaux explicatifs** :

[La démarche](#)

[Le diagnostic](#)

[Le PADD](#)

LES ÉTAPES À SUIVRE



REGISTRE ET INFORMATIONS

- Vous pouvez saisir dès à présent la mairie de vos questions où un registre est laissé à disposition
- Par courrier ou à l'accueil (aux heures et jours d'ouverture habituels d'ouverture)
- Service Urbanisme Réglementaire de la Ville - Hôtel de Ville - 16, rue Paul Doumer, 77000 Melun
- par email revisionplu@ville-melun.fr // par téléphone au 01 78 49 10 66

Extrait de la page internet dédiée à la révision du PLU

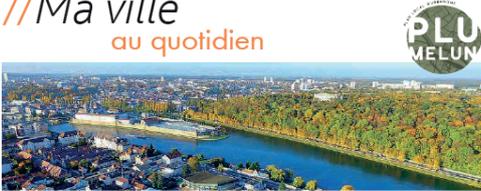
3. L'information dans le bulletin municipal de la ville

Tout au long de la procédure de révision du PLU, la Ville de Melun s'est appuyé sur l'outil de communication Melun Mag, bulletin d'information municipal de la Ville à destination des habitants. Ce bulletin est disponible sur le site internet de la ville et distribué aux habitants.

Plusieurs articles et informations en lien avec la révision du PLU ont été publiés tout au long de la procédure:

Période de parution	Titre de l'article	Sujets abordés
Phase de diagnostic		
Mars/avril 2021	Révision du PLU : un nouveau visage pour Melun	Objectifs, axes stratégiques et déroulement de la procédure de révision du PLU
Phase Diagnostic		
Mars/avril 2022	Révision du Plan Local d'Urbanisme	Résultat du diagnostic : la Seine comme fil conducteur ; lancement de la phase PADD
Phase PADD		
Mai/juin 2022	Participez à la révision du PLU	Information de la tenue de la réunion publique
Phase Pièces Réglementaires		
Septembre / octobre 2023	Le PLU présenté au public	Tenue de la réunion publique du 5 octobre 2023 Les fondements du PLU 2024-2035

//Ma ville au quotidien



Révision du PLU : un nouveau visage pour Melun

Faut-il construire de nouveaux logements ? Comment préserver nos espaces verts ? La Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) vise à répondre à l'ensemble de ces questions d'ordre stratégique pour l'avenir de notre ville.

En décembre 2020, le Conseil municipal a voté le lancement de la révision de son PLU. Ce document est l'un des plus importants pour une ville, car il fixe les règles d'urbanisme applicables pour les années à venir. Si une révision, et non une simple modification, est engagée, c'est qu'il s'agit de repenser en profondeur le visage que nous souhaitons donner à Melun.

L'engagement de cette procédure longue et exigeante, soit 18 mois minimum, coïncide avec le renouvellement de mandat qui a permis de réinterroger les priorités qui doivent servir la définition de l'identité urbaine de Melun comme son attractivité.

4 axes stratégiques
 Cette révision doit permettre :
 - de mieux promouvoir une qualité urbaine et paysagère,
 - de favoriser une approche intégrative des enjeux de préservation environnementale,
 - de maîtriser la densification,
 - de définir la stratégie d'attractivité du territoire et les grandes dynamiques urbaines.



La prescription de la révision permettra de travailler sur la construction d'un nouveau projet de territoire sur la base de grandes ambitions. Cette première étape est nécessaire pour communiquer et expliquer aux partenaires, aux acteurs de la construction, de l'aménagement comme des propriétaires privés les effets de ce travail sur les demandes déposées en Mairie.

En effet, sur la base des grands enjeux dédiés plus finement dans la délibération, la Ville pourra répondre à toutes les demandes de permis de construire qui viendraient compromettre le projet de territoire en cours de définition, et ce jusqu'à l'approbation définitive du nouveau PLU. (Voir les prochaines étapes*)

L'objectif de cette longue, mais belle aventure, est de permettre ainsi de renouveler l'image de Melun à travers la reforme de sa stratégie de développement prenant en compte les évolutions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, des évolutions de la législation en matière environnementale mais aussi en intégrant de nouvelles formes urbaines moins envahissantes et soucieuses des caractéristiques patrimoniales de notre Ville.//

"La révision du PLU permettra d'esquisser les contours d'une commune plus verte, plus agréable et plus attractive, en phase avec les enjeux et les préoccupations des Melunais." Louis Vogel

Les prochaines étapes

Le débat sur le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** permettra de donner la vision de l'avenir, l'ambition pour les 15-20 ans à venir, de conforter, d'ajuster et de réaffirmer les premières propositions de mesures figurant à la délibération du 18 décembre 2020.

Des moments de participations actives et/ou par voie dématérialisée de l'ensemble de la population seront organisés, dont une exposition itinérante et exposée à l'Hôtel de Ville, des publications dans le magazine municipal, mais aussi sur le Site Internet ou encore la possibilité de laisser vos observations sur un registre dédié en plus d'autres outils de communication.

Enfin, une **enquête publique**, nécessaire à la restitution et à la dernière phase de validation du PLU actualisé, sera réalisée.

+ d'infos
 Service Urbanisme :
revisionplu@ville-melun.fr



* à suivre à l'étude

6 // mars/avril 2021 Melun mag #106
7 // mars/avril 2021 Melun mag #106



Révision du Plan Local d'Urbanisme

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), un des projets phares du mandat de Louis Vogel a fait l'objet de 6 mois de travail pour dresser un diagnostic objectif du territoire de Melun. Le temps du partage de ce bilan arrive enfin !

Le PLU permet avant tout de définir l'utilisation des sols, d'identifier les mutations foncières, les zones à préserver comme de maîtriser les opérations en zones constructibles. Le particulier, comme le professionnel, s'y réfère avant toute démarche d'autorisation d'urbanisme. Le PLU, en vigueur depuis 2013, n'est plus adapté aux priorités d'actions des élus et des habitants. Sa révision est un enjeu majeur pour impulser des projets s'attachant à la qualité de vie des Melunais.

La Seine apparaît comme facteur intemporel de « résilience » face aux évolutions des modes de vie.

La ville s'est développée de part et d'autre du fleuve, qui participe pleinement de l'identité et de la singularité melunaise. La concentration du patrimoine, les flux, les logiques et les actions de revitalisation comme « Action Cœur de Ville » confortent la Seine comme le cœur attractif de Melun. Le fleuve favorise depuis toujours la rencontre des activités de tourisme, des déplacements, des commerces et la connexion des liaisons urbaines comme naturelles.

Du constat au diagnostic

Pour l'élaborer, des groupes de travail composés d'élus, de représentants d'institutions et d'associations locales, du cabinet d'études, ont planché à travers des ateliers, des balades urbaines et d'exercices de comparaison avec des villes similaires. Des axes et des points faibles s'affirment. Les potentiels de Melun à savoir la richesse de son bâti, la diversité des paysages, la variété des fonctions... Sa position d'interface entre métropole parisienne et territoires de province fait sens.

Le PLU révisé prendra en compte ces spécificités pour le développement d'un urbanisme durable et favorable à la santé. Plusieurs défis sont à relever notamment la recherche d'alternatives aux franchissements du fleuve, la valorisation/réhabilitation du patrimoine bâti, le réemploi des friches urbaines, la conception de formes architecturales adaptées aux enjeux climatiques et aux nouvelles façons d'habiter...

Prochaine étape : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et la mobilisation d'une estafette mobile, début mai, allant à la rencontre des habitants avant la réunion publique portant sur le PADD début juin. //

La Seine, fil conducteur du nouveau PLU

Aménagement urbain comme paysager, maîtrise des logiques d'habitat, préservation du patrimoine, mobilités, liaisons entre les quartiers, les espaces de nature et les polarités commerciales, réconciliation des citadins avec la biodiversité, anticipation de la trame noire... Autant d'éléments à croiser pour proposer un projet cohérent et soutenable où

+ D'INFOS
Service urbanisme de Melun
revisionplu@ville-melun.fr

Participez à la révision du PLU

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), la Ville met en place plusieurs dispositifs pour vous donner la parole.

Actuellement en cours d'élaboration, le futur PLU doit répondre aux nouveaux enjeux d'aménagement du territoire. Après le diagnostic présenté par les groupes de travail, l'heure est à l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) pour présenter les objectifs et les orientations générales du PLU.

Et puisque ce projet nous concerne tous, la Ville vous implique et vous écoute : par mail à revisionplu@ville-melun.fr ou en mairie avec un registre à votre disposition. Et depuis mi-avril, une carte collaborative en ligne vous permet de faire toutes vos suggestions, par catégorie, dans l'espace commentaire en ciblant les



lieux de votre choix. Début mai, les Melunais ont également pu travailler sur deux scénarios de développement lors d'ateliers participatifs, notamment au Marché Balzac et Gaillardon.

Pour conclure l'ensemble de ces travaux et présenter le projet sélectionné, une réunion publique aura lieu le jeudi 9 juin à 18h30 à l'Espace Saint-Jean. Le PADD sera ensuite proposé en Conseil Municipal pour approbation au mois de juillet, ou au plus tard en septembre prochain.

+ D'INFOS
ville-melun.fr/PLU

Extrait Melun Mag mai/juin 2022

Extrait Melun Mag mars/avril 2022



LE PLU PRÉSENTÉ AU PUBLIC

Le nouveau Projet de Plan Local d'Urbanisme pour 2024-2035 se concrétise. Avant la présentation du projet lors d'une réunion publique le jeudi 5 octobre prochain, découvrez les derniers temps forts de la construction du nouveau PLU !

Le travail d'écriture de tous les éléments qui forment la partie réglementaire du PLU (rapport de présentation, règlement écrit, orientations d'aménagement "OAP", cartographies du zonage et annexes) touche à sa fin. Les habitants sont ainsi conviés à une réunion publique le jeudi 5 octobre, à 18h30 à l'Hôtel de Ville. À sa suite, le projet sera soumis à l'autorité environnementale. C'est la phase finale de formalisation « administrative », la seconde après la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) le 16 juin 2022.

L'arrêt du projet de PLU en Conseil Municipal, prévu le 16 novembre 2023, permettra de consulter une dernière fois l'ensemble des instances de validation (les Personnes Publiques Associées). Une période d'allers-retours entre les PPAs et la Ville sécurisera juridiquement le projet qui sera ensuite proposé à l'enquête publique en mars 2024, moment où chacun pourra remettre au Commissaire Enquêteur ses remarques.

LES FONDEMENTS DU PLU 2024-2035 :

- > Le développement d'un urbanisme ancré dans une démarche favorable à la santé.
- > Un règlement qui oblige au respect de l'environnement, qui fait de la place aux mobilités douces sur l'espace public et dans les projets immobiliers.
- > Une proposition d'aménagement en mode « projets » qui permet la création de liens entre tous les quartiers et joue la carte de l'anticipation des mutations de périmètres à enjeux.
- > Un zonage et des servitudes qui renforcent le tissu commercial de proximité et restaurent la Seine comme levier d'attractivité du centre ancien.



Le PLU s'enrichit de nouveaux outils comme les OAP (Orientations d'aménagement et de programmation) de secteurs et thématiques, d'un nouveau linéaire de protection commerciale ou encore de l'obligation d'un raccordement au Réseau de Chaleur Urbain en fonction des secteurs... Ce nouveau formalisme permettra de régir les demandes d'autorisation mais surtout d'intégrer le temps de l'action, de simplifier les adaptations futures et d'inscrire la dématérialisation du PLU de Melun pour une meilleure interactivité.....

Guillaume Dezert,
Conseiller municipal à l'urbanisme.

La réunion publique sera retransmise en direct sur la chaîne Youtube de la Ville (@ville-de-melun) pour permettre à la population de saisir les grands enjeux du nouveau PLU !



Extrait de Melun Mag n°121, septembre/octobre 2023.

4. Information par les différents organismes de presse locale, les médias locaux, les panneaux numériques de la ville et sur les réseaux sociaux

Tout au long de la démarche d'élaboration du PLU, des informations ont également été diffusées dans la presse locale, auprès de la radio locale (Oxygène) et sur les réseaux sociaux de la Ville.

Ces communications, sous forme d'articles, d'annonces ou de publications ont permis de faciliter l'accès aux temps d'information et d'échanges qui se sont tenus au cours de la procédure et d'informer les habitants de l'avancée de la démarche de révision du PLU.

Les articles parus dans la presse locale sont les suivants :

Date de parution	Titre de l'article	Organisme	Sujets abordés
Phase PADD			
4 juillet 2022	Melun soigne son projet d'aménagement et développement durables	Le Moniteur de Seine-et-Marne	Livraison du diagnostic territorial Lancement de la phase de Projet d'Aménagement et de Développement Durables Mise en place de la carte collaborative

Melun soigne son projet d'aménagement et de développement durables

Politique - Publié le 04 juillet 2022 à 08h00, par Farid ZOUAOUI

Lancée en décembre 2020, l'élaboration du nouveau Plan local d'urbanisme de la ville s'accélère.



(© DR)

Sélectionné en septembre 2021, c'est Cittànova, bureau d'études, de conseil et d'assistance en urbanisme et en architecture, qui a accompagné la Municipalité de Melun dans la mise en place de son nouveau Plan local d'urbanisme (PLU). Ce cabinet, basé à Nantes, est doté de compétences pluridisciplinaires, d'une forte expérience sur des territoires variés et d'une sensibilité sur les défis du quotidien que le ville-préfecture entend relever. Ces enjeux sont de différents types : équilibre de la population et satisfaction de ses besoins, aussi bien en matière de services, d'emplois et de santé ; mobilités, déplacements et stationnements ; environnement et cadre de vie ; attractivité et restauration d'une image positive de la ville.

Au terme de son étude, Cittànova a livré un diagnostic territorial complet, sous la forme d'un rapport de 150 pages. L'étape suivante doit permettre de définir un projet commun et de projeter élus, habitants et usagers, vers une action de transformation du territoire. Ce projet d'aménagement et de développement durables (PADD) affiche les ambitions et dessine les contours de Melun à l'horizon 2035, une configuration dans laquelle la Seine jouera un grand rôle. Ce PADD forme un socle d'orientations et de principes avec lesquels les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), les dispositions du règlement et les cartographies devront être compatibles. Il s'agit donc de la pièce centrale du futur Plan local d'urbanisme.

À ce titre, une plateforme collaborative a été mise en place et a permis de collecter jusqu'au 9 juin les

Melun soigne son projet d'aménagement et de développement durables - Le Moniteur de Seine-et-Marne - 2023

Article du moniteur de Seine et Marne paru le 04 juillet 2022.



#Urbanisme | Le nouveau Projet de Plan Local d'Urbanisme pour 2024-2035 se concrétise. 🗺️

Le travail d'écriture de tous les éléments qui forment la partie réglementaire du PLU (rapport de présentation, règlement écrit, orientations d'aménagement "OAP", cartographies du zonage et annexes) touche à sa fin.

Les habitants sont ainsi conviés à une réunion publique **le jeudi 5 octobre prochain, à 18h30 à l'Hôtel de Ville.** 🗳️

Les fondements du PLU 2024-2035

- > Le développement d'un urbanisme ancré dans une démarche favorable à la santé.
- > Un règlement qui oblige au respect de l'environnement, qui fait de la place aux mobilités douces sur l'espace public et dans les projets immobiliers.
- > Une proposition d'aménagement en mode « projets » qui permet la création de liens entre tous les quartiers et joue la carte de l'anticipation des mutations de périmètres à enjeux.
- > Un zonage et des servitudes qui renforcent le tissu commercial de proximité et restaurent la Seine comme levier d'attractivité du centre ancien.

Retrouvez toutes les informations relatives à ce nouveau projet PLU sur <https://vu.fr/GDBBW>



Publication sur la page Facebook de la Ville de Melun du 12 septembre 2023.

5. L'exposition mobile

Au total, 6 panneaux de types Kakémonos ont été mis à disposition du public. Un panneau avait pour objectif de présenter la procédure de révision du PLU, ses objectifs et son déroulement. L'exposition a ensuite été complétée et enrichie au fur et à mesure de l'avancée de la procédure avec deux panneaux détaillant le diagnostic, un panneau détaillant les axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durables et deux panneaux détaillant les différentes règles associées au PLU.

Ces panneaux composés de texte, de documents graphiques et d'illustrations permettent de rendre le projet PLU accessible à l'ensemble de la population.

L'exposition mobile a été présentée dans différents lieux, permettant sa consultation par le public :

Date	Lieu de consultation
Juin 2022	Espace Saint-Jean
Septembre 2022-mars 2023	Maison du Projet
Avril-juin 2023	Espace Saint-Jean
Octobre-décembre 2023	Mairie Principale

LA DEMARCHE

QU'EST-CE QUE LE PLU ?

- Un outil de projet définissant l'aménagement de la Ville pour les 10-15 prochaines années ; il s'agit de dessiner le territoire de demain. Le PLU donne les grandes orientations de développement et de cadre de vie et les organise dans l'espace.
- Un outil réglementaire sur lequel seront accordés ou refusés les autorisations d'urbanisme ; les règles d'utilisation et d'occupation du sol traduiront le projet de la Ville.
- Une opportunité pour la collectivité de mener une nouvelle réflexion sur son développement à moyen et long termes afin d'assurer un urbanisme maîtrisé et intégrant les enjeux du développement durable.

UN NOUVEAU PLU, POURQUOI ?

- Pour respecter les engagements démographiques et stabiliser le niveau de population à un seuil raisonnable
- Pour renforcer la qualité de l'habitat comme facteur majeur de bien-être
- Pour préserver les coeurs d'îlots dans les différents tissus de la Ville
- Pour consolider et renforcer les actions de valorisation des secteurs résidentiels
- Pour profiter de l'empreinte forte des éléments de nature, de la Seine et du patrimoine bâti
- Pour développer une offre de services publics qualitative et suffisante
- Pour développer un éco-tourisme responsable
- Pour favoriser un urbanisme capable d'attirer les nouvelles pratiques professionnelles
- Pour affirmer le développement de la Ville-préfecture
- Pour promouvoir la multi-modalité
- Pour tendre vers le zéro Consommation d'Espaces Naturels
- Pour favoriser la présence de la nature et sa valorisation dans les parcours doux
- Pour intensifier les actions en faveur de la redynamisation du coeur de ville et du tissu commercial de proximité
- Pour créer des parcours résidentiels complets

UN PROJET PARTAGÉ

La révision du PLU s'effectue dans le cadre d'une concertation permanente :

- Un registre à la mairie
- Des réunions publiques
- Une exposition mobile
- Un dossier de concertation
- Des articles d'information
- Des échanges dans l'espace public

LES ÉTAPES DE LA RÉVISION DU PLU

- 1 Lancement du PLU par délibération du Conseil Municipal et définition des modalités de la concertation
- 2 Diagnostic territorial et analyse de l'état initial de l'environnement
- 3 Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- 4 Traduction graphique et réglementaire du PADD
- 5 Arrêt du projet de PLU par délibération du Conseil Municipal et bilan de la concertation
- 6 Avis des Personnes Publiques Associées (PPA) et enquête publique
- 7 Approbation du PLU par délibération du Conseil Municipal

Panneau de l'exposition présentant la démarche de révision du PLU

LE PADD

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD), C'EST...

- > Une feuille de route qui définit les grandes orientations en matière d'habitat, de déplacements, d'économie, de loisirs, de paysages, d'environnement, etc., pour les 10-15 prochaines années.
- > La pièce maîtresse du PLU car c'est des orientations inscrites dans le PADD que sera élaboré l'ensemble des pièces réglementaires (le plan de zonage, le règlement écrit et les orientations d'aménagement et de programmation).



Suivez l'actualité du PLU sur : www.ville-melun.fr

TROIS GRANDS AXES DE TRAVAIL RELIÉS PAR UN AXE TRANSVERSAL

La Seine comme support du développement de demain

Valoriser un fleuve emblématique, support d'une identité

- Travailler à la mise en valeur de l'eau en mettant en scène des jardins paysagers permettant le découverte du fleuve
- en améliorant les relations paysagères avec les espaces riverains du fleuve
- Valoriser le patrimoine bâti autour du fleuve, par exemple, en mettant en valeur les monuments structurels de l'occupation d'anciennes îles d'aménagements le permettant
- Rédonner un valeur d'usage à la Seine

Partager la Seine

- Utiliser la Seine comme support du « temps libre » en permettant le développement d'activités sportives et ludiques sur la Seine et ses abords
- Créer une dynamique économique sur et autour de la Seine
- Organiser la découverte touristique de Melun autour de cette entité
- notamment en réveillant la Seine comme un espace d'occupation en produisant les éléments végétaux plantés sur ses berges et en redonnant une vertébrale place au port de plaisance via son aménagement

Mobiliser les potentiels autour de la Seine

- Faire de la Seine et ses berges un espace de projet en anticipant les mutations de certains sites aux abords de la Seine
- Travailler plus particulièrement à la valorisation de l'île Saint-Barthélemy en faisant de l'île un pivot entre les deux rives
- en restructurant le square Jacqueline Cottard
- Faire de la Seine un vecteur de périalisation de la nature en ville, notamment en améliorant la connexion entre la Seine et l'Almont

Panneau de l'exposition présentant le PADD

Un développement urbain soutenable et résilient

Définir un objectif démographique et de logements en accord avec la capacité d'accueil du territoire

- Maitriser la croissance du parc de logements en essant un objectif de près de 4800 logements d'ici 2035
- Créer une ville attractive pour tous
- Mettre en adéquation la croissance démographique et la capacité d'accueil des équipements notamment en créant de nouvelles structures pour la petite enfance

Promouvoir une urbanisation favorable à la santé et respectueuse de l'environnement

- Soutenir les projets durables et économes en énergie
- Mettre l'expansion des habitats et des mixtes naturels aux rivières et aux nuisances
- Conserver un développement préservant les espaces agricoles, naturels et forestiers

Apaiser la Ville pour les habitants et les générations futures

- Réduire la circulation motorisée et la pollution générale
- notamment en créant les conditions d'une vraie mobilité urbaine durable, répondre aux enjeux économiques, de circulation et de réduction des nuisances
- Préserver les qualités urbaines et paysagères des quartiers
- Faire pénétrer la nature en ville

Une unité du territoire confortée

Assurer une complémentarité entre les différents pôles commerciaux

- notamment en renforçant l'attractivité du tissu commercial du cœur de ville historique et en créant des complémentarités intermédiaires
- Considérer l'offre d'équipements publics en s'appuyant sur la répartition de la population mais aussi en modifiant la localité et la continuité des circuits de déplacements doux
- Proposer une offre en logements qualitatifs dans tous les quartiers dans le neuf comme dans le parc ancien rénové

Faciliter les interactions entre les quartiers

- Tisser des liens entre les quartiers et vers les équipements
- Faire pénétrer la Trame Verte et Bleue, support de la trame noire dans l'ensemble de la ville

Des spécificités au service de l'attractivité et du rayonnement

Valoriser la position de la Ville « à la croisée des chemins »

- Maintenir une densité de la Ville performante
- Affirmer Melun comme une destination touristique

Affirmer le statut de pôle urbain départemental lié au statut de Ville-Préfecture de Melun

- Conforter l'économie tertaire
- Développer les filières innovantes, singulièrement dans certains secteurs d'activités à venir (Batterie de Beauregard) tournées vers la santé, le bien-être, l'agriculture urbaine, le tourisme et les mobilités
- Valoriser les équipements participant au rayonnement, notamment culturels, touristiques, universitaires, sportifs et artistiques

Restaurer une image positive de la Ville

- Porter une attention particulière aux « points d'entrée »
- Mettre en valeur le riche patrimoine bâti et paysager
- Intégrer le renouvellement urbain pour anticiper les mutations aux bénéfices d'aménagements profitables à l'amélioration du cadre de vie

LE RÈGLEMENT

LE RÈGLEMENT, C'EST...

- > Un règlement écrit qui définit les règles d'occupation des sols (les occupations autorisées et interdites, l'implantation des constructions sur la parcelle, la volumétrie et l'aspect extérieur des constructions...)
- > Un document graphique qui traduit graphiquement les règles.



Suivez l'actualité du PLU sur : www.ville-melun.fr

LA DIVISION DU TERRITOIRE EN TROIS ZONES

La délimitation des zones (U, A et N) s'appuie sur des critères objectifs: le caractère et l'usage des sols, l'existence de voies et des réseaux.

La zone Urbaine (U)

81 % du territoire

Il s'agit des secteurs déjà urbanisés et des secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour recevoir les constructions à implanter.

Plusieurs secteurs au sein de la zone U

La ville de Melun est composée de nombreux quartiers qui se distinguent par l'habitat qui les compose, l'architecture des constructions et certains usages des sols. Afin que les règles d'occupation de l'espace, d'urbanisme, soient adaptées à ces caractéristiques, la zone U a été divisée en plusieurs secteurs, par exemple :

La zone Agricole (A)

5 % du territoire

Il s'agit des espaces à protéger en raison du potentiel agricole, biologique ou économique des terres agricoles.

La zone Naturelle et forestière (N)

14 % du territoire

Il s'agit des secteurs équipés ou non à protéger en raison de la qualité des espaces naturels ou des paysages, de la nécessité de préserver ou restaurer les ressources naturelles et de la nécessité de prévenir les risques (notamment par exemple).

Des règles générales à respecter...

- Pour chaque zone et chaque secteur, des règles sont édictées, notamment :
 - en matière d'implantation: comment ma construction est-elle implantée sur ma parcelle ? par rapport à mes voisins ?
 - en matière de hauteur: quelle est la hauteur maximale autorisée ?



DES RÈGLES POUR DES OBJECTIFS CIBLÉS

Mettre en oeuvre les projets d'aménagement

Les emplacements réservés

Le PLU a délimité des terrains sur lesquels sont institués des emplacements réservés pour la création de voies, d'espaces verts, d'équipements d'intérêt général, etc. L'aménagement réservé affecte la vocation de l'autorité compétente (Ville, département...) d'acquiescer le terrain pour le projet énoncé.

Le Périmètre en Attente d'un Projet d'Aménagement Global (PAAG)

Cet outil a été utilisé pour délimiter des terrains sur lesquels la construction est limitée à la Ville invitée à contrôler l'évolution urbaine dans l'attente d'un projet d'aménagement global.

Les changements de destination

Deux bâtiments ont été identifiés comme pouvant potentiellement changer de destination: d'usage: le site de la Fabrique et le site de la Plage.

Conservier une diversité commerciale dans le centre-ville

Afin de préserver la diversité commerciale dans le centre-ville, certaines voies ont été repérées sur le document graphique. Le règlement indique que le long de ces voies, seuls sont autorisés les changements de destination vers la destination « Artisanat et Commerce de détail ».

Préserver des espaces de nature en ville

Les coeurs d'îlot et la vallée de l'Almont: espaces dans lesquels l'imperméabilisation des sols est limitée et les arbres/haias doivent être préservés.

Les alignements d'arbres protégés

La préservation d'une surface plantée sur les parcelles à vocation résidentielle

Il s'agit de conforter les espaces végétalisés dans la Ville (au-delà des parcs et jardins publics): les surfaces de pleine terre au faveur de l'infiltration de l'eau dans les sols, les toitures végétalisées. Le type de surface plantée à respecter dépend du secteur dans lequel on se trouve.

Panneau de l'exposition présentant le règlement

6. Réunions publiques

14

Durant la révision du PLU, 2 réunions publiques se sont tenues :

- Une première réunion, en phase PADD, s'est tenue le 28 juin 2022 à l'Espace Saint-Jean,
- Une seconde réunion, en phase réglementaire, s'est tenue le 5 octobre 2023 à l'Hôtel de ville.

La tenue de ces réunions ont fait l'objet de publicité dans le bulletin municipal, sur le site internet de la ville (à la fois dans la rubrique actualité et dans la rubrique agenda), sur les panneaux lumineux de la ville, sur les réseaux sociaux de la Ville et auprès des médias locaux (radio Oxygène).

En attendant de pouvoir pleinement prendre possession de l'intégralité du nouveau PLU, il est proposé de vous en présenter les fondements lors d'une réunion publique :

JEUDI 5 OCTOBRE 2023 - 18H30 À 20H

Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville

Pour permettre à chacun et chacune de s'approprier ce projet de nouveau PLU, cette présentation fera l'objet d'une retransmission avec un replay à la clé. L'objectif étant bien de partager une fois de plus le travail fait.

Annnonce de la tenue de la réunion publique du 5 octobre 2023 sur la page internet dédiée au PLU



LE PLU PRÉSENTÉ AU PUBLIC

Le nouveau Projet de Plan Local d'Urbanisme pour 2024-2035 se concrétise. Avant la présentation du projet lors d'une réunion publique le Jeudi 5 octobre prochain, découvrez les derniers temps forts de la construction du nouveau PLU !

Le travail d'écriture de tous les éléments qui forment la partie réglementaire du PLU (rapport de présentation, règlement écrit, orientations d'aménagement "OAP", cartographies du zonage et annexes) touche à sa fin. Les habitants sont ainsi conviés à une réunion publique le jeudi 5 octobre, à 18h30 à l'Hôtel de Ville. À sa suite, le projet sera soumis à l'autorité environnementale. C'est la phase finale de formalisation « administrative », la seconde après la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) le 16 juin 2022.

L'arrêt du projet de PLU en Conseil Municipal, prévu le 16 novembre 2023, permettra de consulter une dernière fois l'ensemble des instances de validation (les Personnes Publiques Associées). Une période d'allers-retours entre les PPAs et la Ville sécurisera juridiquement le projet qui sera ensuite proposé à l'enquête publique en mars 2024, moment où chacun pourra remettre au Commissaire Enquêteur ses remarques.

LES FONDEMENTS DU PLU 2024-2035 :

- > Le développement d'un urbanisme ancré dans une démarche favorable à la santé.
- > Un règlement qui oblige au respect de l'environnement, qui fait de la place aux mobilités douces sur l'espace public et dans les projets immobiliers.
- > Une proposition d'aménagement en mode « projets » qui permet la création de liens entre tous les quartiers et joue la carte de l'anticipation des mutations de périmètres à enjeux.
- > Un zonage et des servitudes qui renforcent le tissu commercial de proximité et restaurent la Seine comme levier d'attractivité du centre ancien.



Le PLU s'enrichit de nouveaux outils comme les OAP (Orientations d'aménagement et de programmation) de secteurs et thématiques, d'un nouveau linéaire de protection commerciale ou encore de l'obligation d'un raccordement au Réseau de Chaleur Urbain en fonction des secteurs... Ce nouveau formalisme permettra de régir les demandes d'autorisation mais surtout d'intégrer le temps de l'action, de simplifier les adaptations futures et d'inscrire la dématérialisation du PLU de Melun pour une meilleure interactivité.

Guillaume Dezert,
conseiller municipal à l'urbanisme.

La réunion publique sera retransmise en direct sur la chaîne Youtube de la Ville (@ville-de-melun) pour permettre à la population de saisir les grands enjeux du nouveau PLU !



> 20

Extrait de Melun Mag n°121, septembre/octobre 2023.

RÉVISION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME

RÉUNION
PUBLIQUE

DÉBAT AUTOUR
DU SCÉNARIO PROPOSÉ

MARDI 28 JUIN À 18H30
ESPACE SAINT-JEAN



VOTRE AVIS
COMPTE
PARTICIEZ !



www.melun.fr



Affiche annonçant la tenue de la réunion publique du 28 juin 2022.

6.1 Réunion publique - phase PADD

16

Une première réunion publique s'est déroulée le 28 juin 2022 dans la salle de l'Espace Saint-Jean en phase de Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Une trentaine de personnes était présente.

Lors de cette réunion, le contexte réglementaire et législatif de la révision du PLU ainsi que ses objectifs ont été présentés. Les grandes étapes de la démarche de révision du PLU et le rôle des acteurs participant à son élaboration ont également été rappelés, ainsi que l'articulation des différentes pièces du document.

Les orientations du PADD choisies par les élus ont ensuite été détaillées au travers des trois grands axes reliés par l'axe transversal :

- > Axe transversal : La Seine comme support du développement de demain,
- > Axe 1 : Un développement urbain soutenable et résilient,
- > Axe 2 : Une unité du territoire confortée,
- > Axe 3 : Des spécificités au service de l'attractivité et du rayonnement.

Les échanges avec la population ont porté sur les sujets suivants :

- L'aménagement des bords de Seine,
- La mise en place du projet Pôle Gare, du Tzen2 et le fonctionnement des transports en commun,
- Le trafic routier lié à la circulation des poids lourds,
- L'importance de la résorption de la pollution atmosphérique,
- Les différents outils existants dans le PLU permettant d'encadrer le développement urbain,
- Le coût des actions envisagées par les élus dans le PLU,
- Le devenir du réseau unitaire d'assainissement,
- La mise en valeur du port de Melun.



Réunion publique du 28 juin 2022





DES SPÉCIFICITÉS AU SERVICE DE L'ATTRACTIVITÉ ET DU RAYONNEMENT

L'AXE 3

Orientation 2



Valoriser la position de la Ville « à la croisée des chemins »

- Maintenir une desserte de la Ville performante
- Afficher Melun comme une destination touristique

← - Rendre visible et aisé depuis le centre-ville l'accès à la gare.

- Ne pas tourner le dos aux impératifs de déplacements automobiles en révisant le plan de circulation.
- Réserver des emplacements pour proposer une offre en stationnement liée aux infrastructures de transports en commun (bus, Tzen2...).

◇ - Poursuivre l'opération du secteur Gare.



Assurer une continuité entre le centre-ville et la gare pour les déplacements doux (vélos, piétons...)

Remplacer le parking de la gare par des parkings-relais disséminés sur l'ensemble de la ville

Rendre accessible la gare à tous



Cittanova

3 Les quatre grands axes et leurs déclinaisons

47

Extrait du support de présentation de la réunion publique du 28 juin 2022

6.2 Réunion publique - phase réglementaire

18

La seconde réunion publique s'est déroulée le 5 octobre 2023 dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Melun pour présenter la phase réglementaire, justifiant du projet à travers les pièces écrites et graphiques du nouveau Plan Local d'Urbanisme. Une trentaine de personnes était présente.

Les panneaux d'exposition étaient installés sur les grilles, côté cour de la mairie (malgré les travaux).

La réunion était également retransmise en direct sur la chaîne Youtube (PLU MELUN - Présentation de la révision // Jeudi 4 octobre 2023- YouTube) de la ville de Melun.

L'ensemble de la séance et les documents supports sont toujours accessibles via le lien sur le site internet de la Ville. Extrait :

Révision du Plan Local d'Urbanisme



Lors de cette réunion, le contexte réglementaire et législatif de la révision du PLU ainsi que ses objectifs ont été présentés. Les grandes étapes de la démarche de révision du PLU et le rôle des acteurs participant à son élaboration ont également été rappelés, ainsi que l'articulation des différentes pièces du document.

Constituant la pièce maîtresse du PLU, les grandes orientations du PADD ont été rappelées ; de ces orientations découlent les documents règlementaires : le zonage, le règlement écrit et les orientations d'aménagement et de programmation.

Ces pièces réglementaires ont ensuite été expliquées.

Les échanges avec la population ont porté sur les sujets suivants :

- Les règles de stationnement et plus particulièrement celles s'appliquant dans le cadre des réhabilitations de bâtiment,
- Le confort des logements (la hauteur sous plafond, la luminosité...),
- La création d'espaces publics appropriables par tous,
- L'importance du maintien de la diversité commerciale dans le centre-ville,
- L'accessibilité du centre-ville et plus particulièrement le stationnement des véhicules motorisés,
- L'objectif en nombre de logements au regard de la volonté d'inscrire Melun dans un temps de stabilisation du nombre d'habitants afin de servir des conditions d'accueil plus favorables ;
- Les objectifs en matière de logements locatifs sociaux,
- La prise en compte de l'environnement bâti existant lors de tout nouveau projet (problèmes des vis-à-vis, des ombres portées...).

De ces échanges et des réactions rencontrées face à la présentation de l'OAP relative aux perspectives de mixité d'aménagement sur l'îlot Bancel-Le Barbier, les élus ont pris conscience de la nécessité de retirer la proposition faite. Cette réunion a permis, comme pour la 1ère réunion publique, d'intégrer des évolutions pour satisfaire à un projet partagé par toutes et tous.



Réunion publique du
5 octobre 2023

PLU MELUN

LES PRINCIPALES RÈGLES

EN MATIÈRE DE VOLUMÉTRIE

Des exceptions à la règle, par exemple :

- > un épannelage est demandé dans certains secteurs pour assurer des transitions cohérentes et douces entre les tissus aux caractéristiques différenciées
- > des hauteurs différentes sont définies dans les fonds de parcelle pour préserver les surfaces de jardins, limiter les vues arrières et participer à redonner un cadre de vie qualitatif à chaque résident

27

Les grandes règles s'appliquant sur le territoire

Cittànova

Extrait du support de présentation de la réunion publique du 5 octobre 2023

7. Città'machina

Du 5 au 7 mai 2022 la *Città'machina*, estafette mobile, a arpenté les rues de Melun afin de présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durables et la procédure de révision du PLU aux habitants, aux commerçants et aux passants. L'estafette s'est rendue dans plusieurs lieux de passage des habitants :

Date	Lieu de passage
Jeudi 5 mai - matin	Marché Picot du Nord de Melun
Jeudi 5 mai - après-midi	Centre ville St Aspais
Vendredi 6 mai - matin	Saint Ambroise
Vendredi 6 - après-midi	Gare de Melun
Samedi 7- matin	Marché Gaillardon

Au cours de cette démarche, ces derniers ont également été invités à exprimer leur souhait pour l'avenir du territoire au moyen d'affichettes à remplir, encourageant le questionnement sur les différentes thématiques du PLU.



Un habitant exprimant ses souhaits pour l'avenir du territoire



La Cittamachina sur un marché à Melun



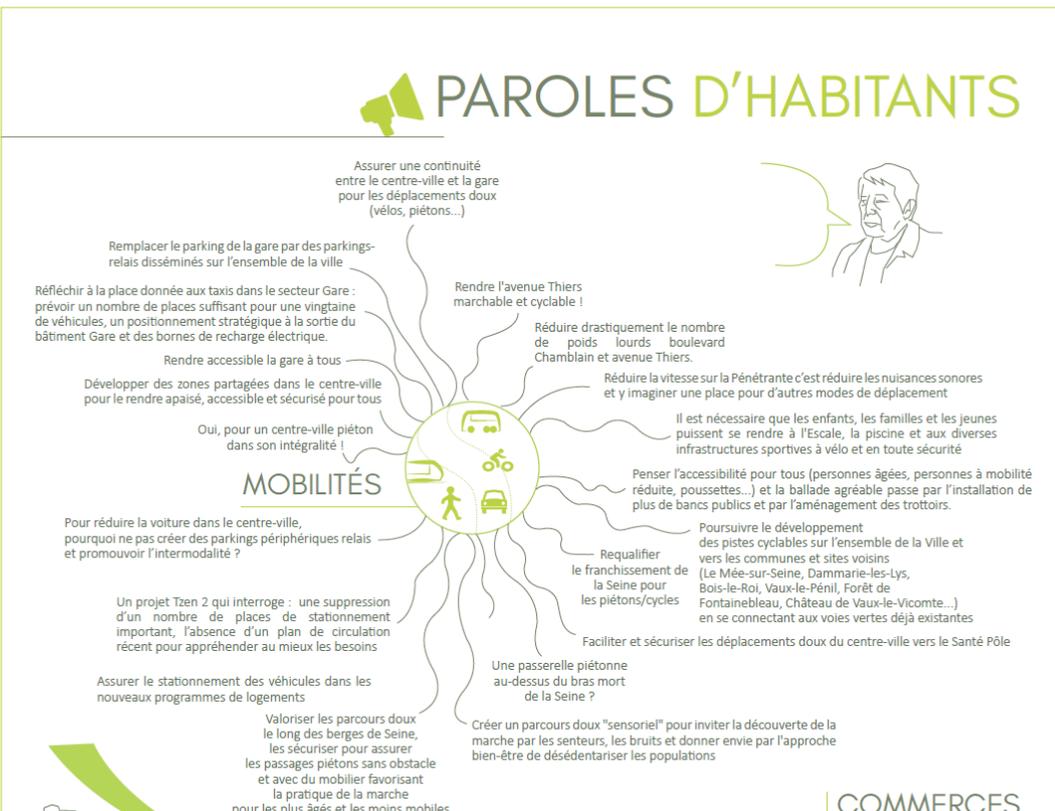
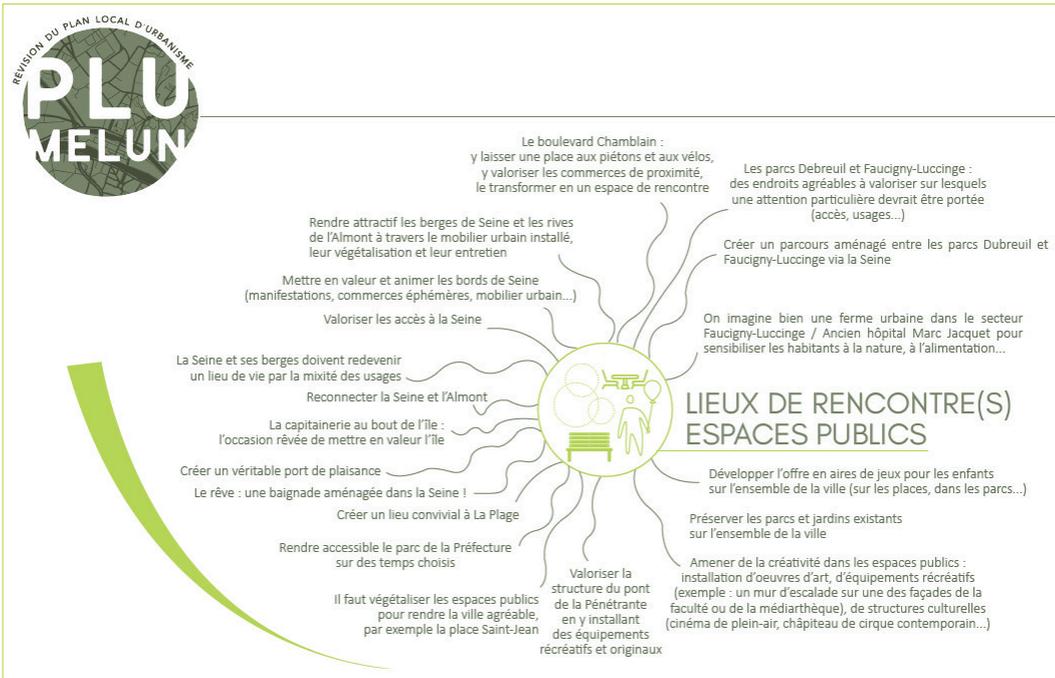
< Affichette et boîte à idée permettant l'expression des habitants

Panneau de présentation du diagnostic >



- Les souhaits des habitants ont été restitués sous forme de deux planches thématiques « Paroles d'Habitants »:
- Lieux de rencontre(s) et espaces publics,
 - La nature,
 - L'urbanisation et le logement,
 - Les mobilités,
 - Les commerces et services,
 - Les équipements.

Ces planches ont été mise à disposition des habitants sur la page internet dédiée à la révision du PLU.



Extraits des planches « Paroles d'habitants »

8. Carte collaborative

Durant la phase PADD, une carte collaborative en ligne a été mise à disposition des habitants. Cette carte permettait l'ajout de points cartographiques associés à un commentaire. Cet outil a permis aux habitants d'exprimer leurs souhaits, envies, suggestions et points d'amélioration pour la ville selon différentes thématiques.

Les thématiques proposées étaient les suivantes :

- Habitat,
- Patrimoine,
- Mobilités,
- Équipements publics,
- Commerces et lieux d'attractivités économiques,
- Autre.

La publicité de cette carte collaborative s'est effectuée sur la page internet dédiée à la révision du PLU : un lien vers la plateforme de contribution ainsi qu'une notice explicatif y étaient présents tout au long de la période de mise en ligne, du 21 avril 2022 au 9 juin 2022.

Durant cette période, 102 contributions ont été faites.

Sur la thématique patrimoine (4 contributions), des éléments de patrimoine bâti ou naturel ont été pointés par les participants qui souhaitent une restauration ou une restructuration de leurs abords.

Sur la thématique des mobilités (31 contributions), les participants souhaitent un encouragement des mobilités douces par la création de voies cyclables et la piétonisation de certaines rues. La réduction du trafic routier lié à la circulation des poids lourds, mais aussi des automobiles apparaît également comme un point important pour les participants.

Sur la thématique des commerces et des lieux d'attractivités (12 contributions), les participants souhaitent la requalification de l'entrée de ville ainsi qu'une mise en valeur et/ou la création de places et linéaires commerciaux.

Sur la thématique des équipement publics (10 contributions), les participants souhaitent, sur certains lieux, la création de divers équipements (touristiques, sportifs, loisirs, services publics).

Sur la thématique habitat (6 contributions), des espaces bâtis ont été pointés par les participants souhaitant leur requalification ou leur rénovation. Un participant souhaite interdire les constructions dans les fonds de jardin.

Sur la thématique des espaces naturels (31 contributions), les participants souhaitent la protection et la valorisation des espaces verts, la végétalisation des cours d'école et la création de continuité verte.

Les autres points (8 contributions), concernent des points spécifiques comme par exemple l'enterrement des conteneurs de poubelle, le retrait de la grande arche supportant les panneaux directionnels avenue Thiers, la requalification d'une clôture...).

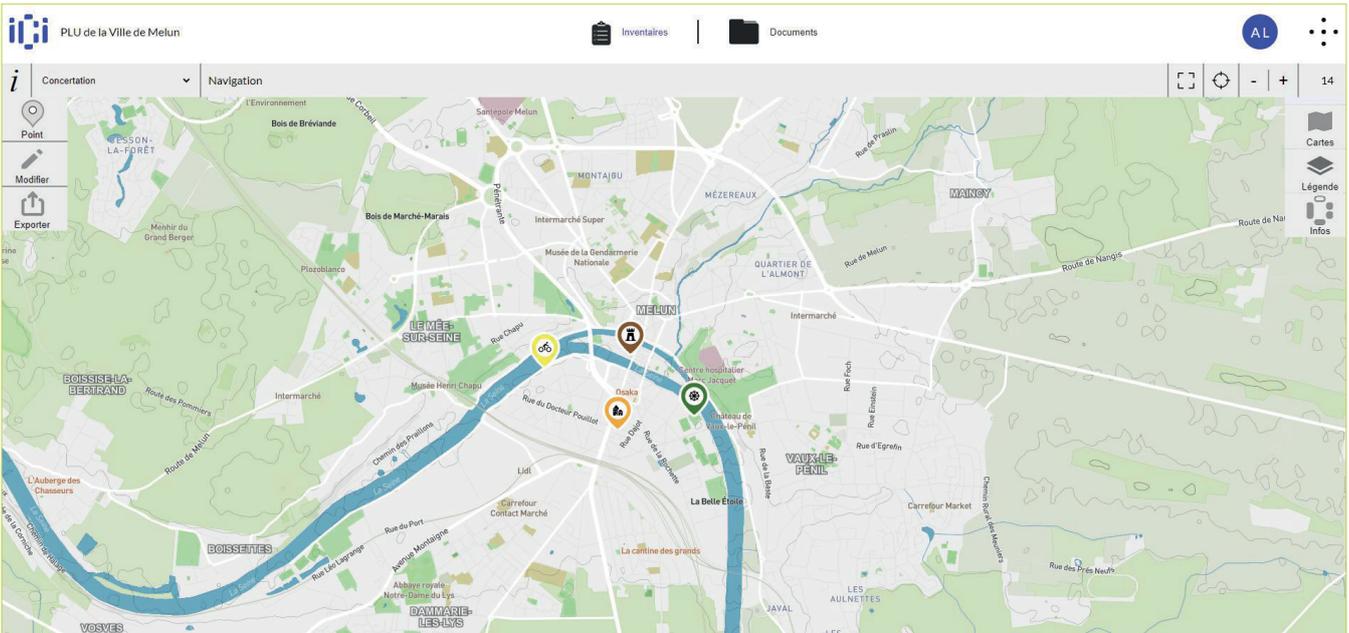
01 INSCRIPTION

Je me rends sur la page
<https://ici.realta-immo.fr/plu-melun/inscription/concertation>
 directement ou via le site internet de la Ville de Melun
www.ville-melun.fr
 et je m'inscris

02 CONNEXION

Je clique sur l'icône
 « Contribuer aux inventaires »
 puis sur l'icône
 « Concertation »

Extrait de la notice d'utilisation de la carte collaborative mise à disposition



La carte collaborative

Date	Type de mobilité	Commentaire
2022/05/04	Stationnement	Penser le stationnement de rabattement avec l'arrivée du TZEN2 et la gare routière existante
2022/05/04	Stationnement	Penser mutualisation des stationnements et centrale de mobilité en Entrée de Ville
2022/05/04	Douce individuelle	Ville apaisée avec mobilités douces : Réaliser une voie verte dans le parc Faucigny Lucinge, permettant de relier à pied et à vélo le quai Foch à Melun jusqu'à l'avenue Général de Gaulle à Vaux-le-Pénil
2022/05/04	Douce individuelle	Valoriser les parcours doux le long des berges, les rendre sécurisés et suffisamment large pour assurer les passages piétons sans obstacles et avec du mobilier favorisant la pratique de la marche pour les plus âgés et les moins mobiles

Extrait des commentaires des habitants

Synthèse

La délibération du 18 décembre 2020 a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Melun.

Cette délibération était assortie d'objectifs et de modalités de concertation visant au partage du projet (Cf préambule).

Les dates clés des modes de concertation, ponctuelles comme permanentes sont récapitulées ci-après :

Outils de concertation « continus »

Les registres

La page internet
dédiée

La carte
collaborative

L'exposition
itinérante

Les Articles dans
les bulletins
municipaux et la
presse locale

Outils de concertation « ponctuels »

> Phase Lancement

- 01 février 2021 : Mise à disposition des registres physiques et dématérialisés.
- Février 2021 : Ouverture de la page internet dédiée.
- 24 avril 2022 Mise à disposition du premier panneau de l'exposition.

> Phase Diagnostic

- 25 avril 2022 : Mise à disposition du diagnostic territorial.
- 27 avril 2022 : Mise à disposition de deux panneaux d'exposition.

> Phase PADD

- Avril 2022 : Mise à disposition de la carte collaborative.
- 5, 6 et 7 mai 2022 : Estafette itinérante, Città'Machina.
- 5 juillet 2022 : Mise à disposition d'un panneau d'exposition.
- 28 juin 2022 : Réunion publique.
- 5 août 2022 : Mise à disposition des pièces du PADD.

> Phase Pièces réglementaires

- 5 octobre 2023 : Mise à disposition de deux panneaux d'exposition.
- 5 octobre 2023 : Réunion publique.